

Déclaration/confirmation
Rachat dans l'institution de prévoyance

Nom / Prénom: _____

Numéro d'assurances sociales: _____

N° d'assuré: _____

Disposez-vous d'un ou plusieurs comptes de libre passage et/ou polices de libre passage du 2^e pilier?☐ Oui☐ Non

Si oui, montant total de l'avoir: CHF _____ en date du _____

Veuillez joindre des copies des relevés actuels de vos comptes de libre passage et/ou polices de libre passage.

Conformément à l'art. 60a de l'OPP2, toutes les prestations de libre passage issues de rapports de prévoyance antérieurs et qui n'ont pas été apportées dans l'institution de prévoyance actuelle doivent obligatoirement être signalées à l'institution de prévoyance lors d'un rachat volontaire.

Disposez-vous d'un avoir de prévoyance dans le pilier 3a (prévoyance privée) issu d'une période durant laquelle vous n'avez pas versé de cotisations d'épargne dans le 2^e pilier (p. ex. une période d'activité lucrative indépendante ou entre l'âge de 18 et de 24 ans)?

☐ Oui☐ Non

Si oui, montant total de l'avoir: CHF _____ en date du _____

Veuillez joindre des copies des relevés de compte actuels.

Avez-vous perçu un versement anticipé EPL au moyen de fonds de la prévoyance professionnelle lorsque vous étiez assuré auprès d'une institution de prévoyance antérieure, et qui n'est pas enregistré auprès la Caisse de pension BKW?

☐ Oui☐ Non

Si oui, montant et date du versement anticipé EPL: CHF _____ au _____

Uniquement pour les personnes qui sont arrivées de l'étrangerDate de la première entrée dans une institution
de prévoyance suisse après l'arrivée de l'étranger:

Entrée au _____

Avez-vous déjà été assuré auparavant dans une institution
de prévoyance en Suisse?☐ Oui☐ Non

Si oui, quand êtes-vous entré dans cette institution de prévoyance?

Entrée au _____

Veuillez joindre une copie du certificat de prévoyance.

Uniquement pour les personnes divorcées ou en situation de partenariat dissousEst-ce que, lors du divorce ou de la dissolution du partenariat, les prestations de sortie
déterminées en lien avec la durée du mariage/du partenariat enregistré ont été partagées?☐ Oui☐ Non

Si oui, est-ce que le partage a été effectué auprès la Caisse de pension BKW?

☐ Oui☐ Non

Si oui, aucune indication supplémentaire n'est nécessaire.

Si non, nous avons besoin des renseignements suivants:

Date du divorce / de la dissolution du partenariat: _____

Date du transfert de la compensation de prévoyance: _____

Hauteur du montant transféré: CHF _____

Veuillez joindre une copie du décompte.

Par ma signature, je confirme que j'ai répondu aux questions de manière complète et
conforme à la vérité. J'assume entièrement les éventuelles conséquences de
renseignements incomplets ou faux.

Lieu / Date

Signature de la personne assurée

.....

.....

La déclaration/confirmation est valable pendant deux années civiles.